



APPEL

APPUI À L'ORGANISATION D'ATELIERS THÉMATIQUES POUR LE MONTAGE DE PROJETS DE FORMATION OU DE RECHERCHE FRANCO-MEXICAINS

Pour répondre à cet appel :

Complétez le formulaire de dépôt de candidature (en français ou en espagnol) via [ce lien](#) en ajoutant les pièces justificatives : Annexe 1 - Budget prévisionnel ; CV des organisateurs.

Important :

1. La date limite du dépôt des candidatures est le **22 juin 2022**.
2. Les résultats seront annoncés **début septembre**.
3. Les ateliers devront avoir lieu en France, au plus tard à la **mi-novembre** (2 jours consécutifs), en présentiel ou en hybride.

1. Présentation et objectifs

Une des missions de la MUFRAMEX (MESRI/SEP), structure au service de la coopération scientifique et universitaire franco-mexicaine, consiste à promouvoir la création de réseaux thématiques et renforcer ceux existants.

C'est dans cette perspective que la MUFRAMEX a mis en place le [Réseau Recherche France-Mexique](#) et qu'elle publie le présent appel d'appui à l'organisation d'ateliers thématiques pour ainsi promouvoir le développement de projets bilatéraux.

Nous entendons par atelier thématique une rencontre entre chercheurs et/ou enseignants-chercheurs rattachés à au moins trois institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche de chaque pays. Il vise à réunir les conditions idéales pour permettre aux participants d'entamer une collaboration ou de renforcer une collaboration déjà existante.

2. Domaines concernés

L'appel couvre de manière prioritaire les domaines suivants (toutes disciplines confondues) :

- **Santé** : (1) santé et bien-être, 2) santé mentale, 3) alimentation, santé intégrale et bien-être, 4) maladies métaboliques, 5) Covid-19, 6) prévention, détection et diagnostic du cancer, 7) résistance antimicrobienne, 8) vaccins, 9) science des données et santé.
- **Patrimoine culturel** : 1) gestion du patrimoine culturel, 2) politiques patrimoniales et développement culturel, 3) valorisation et médiation des patrimoines, 4) administration culturelle, 5) droit des patrimoines culturels, 6) histoire de l'art, 7) archéologie et muséologie, 8) urbanisme, architecture et développement local, 9) histoires et mémoires patrimoniales, 10) histoire, civilisations et patrimoine, 11) médias, numérique et patrimoine, culture de l'écrit et de l'image.
- **Transition environnementale** : 1) gestion des ressources énergétiques et naturelles, notamment gestion de l'eau, 2) variabilité climatique, soutenabilité, territoires résilients, prévention des inégalités environnementales, sociales et territoriales, 3) nouveaux modèles sociaux, économiques et financiers, 4) ingénierie de la transition des territoires et des sociétés, 5) urbanisme et aménagement durable, 6) gouvernance, gestion et évaluation des environnements, 7) énergies renouvelables et bioénergies.

3. Critères d'éligibilité

- Les **organismes** doivent être des enseignants-chercheurs et/ou des chercheurs rattachés à une institution d'enseignement supérieur ou de recherche française et mexicaine et membres du Réseau Recherche France-Mexique.
- Les **participants** peuvent être des doctorants, des post-doctorants, des enseignants-chercheurs et/ou des chercheurs rattachés ou associés à une institution d'enseignement supérieur ou de recherche française ou mexicaine (des participants d'autres pays sont acceptés pourvu qu'ils ne constituent pas la majorité).

Seules les propositions satisfaisant aux critères d'éligibilité seront prises en compte. Les propositions ne les respectant pas ne seront pas évaluées.

Les séminaires, journées d'étude, conférences ou colloques ne sont pas éligibles à l'aide.

4. Critères d'attribution et évaluation

L'évaluation des dossiers sera assurée par des évaluateurs externes qui seront particulièrement attentifs à :

- La qualité scientifique de la proposition ;
- La faisabilité du projet envisagé à l'issue de l'atelier thématique ;
- La dimension transdisciplinaire de celui-ci ;
- L'ancrage dans les domaines concernés par l'appel ;
- Le caractère franco-mexicain de la proposition.

Une priorité sera accordée aux propositions :

- impliquant de jeunes chercheurs ainsi qu'un nombre consistant de participants ;
- impliquant le développement d'un projet déjà amorcé ;
- envisageant d'autres sources de financement (par ex. une subvention d'un laboratoire de recherche) pour compléter l'apport proposé par la MUFAMEX.

5. Publication des résultats

Les résultats du processus de sélection seront communiqués directement et individuellement par email début septembre 2022 aux organisateurs ayant soumis un dossier de candidature.

Les lauréats auront **jusqu'à la mi-novembre** pour organiser l'atelier.

6. Appuis de la MUFAMEX

La MUFAMEX met à disposition des lauréats son expertise et son savoir-faire ainsi que les contacts dont elle dispose dans les deux pays. Elle apporte aussi un soutien logistique, en communication et diffusion et financier.

Contacts et expertise :

- Apporter aux participants les informations et les connaissances leur permettant d'élaborer leur projet ;
- Aider à l'identification de nouveaux partenaires (le cas échéant).

Logistique (si l'atelier se tient à Toulouse) :

- Accueil des participants, réservation des salles, prêt de matériels audiovisuels et participation du référent MUFAMEX aux séances de travail.

Communication et valorisation :

- Élaborer le programme de l'atelier (sous forme d'un fascicule) ;
- Assurer la communication et la promotion relative à chacun des ateliers thématiques sur les réseaux de communication de la MUFRAMEX (Facebook, page internet et Twitter) ;
- Assurer la diffusion en communiquant des informations sur les participants et leurs projets.

Financement :

- L'apport maximal prévu de la part de la MUFRAMEX est de **7000 euros**.
- Le soutien est destiné à couvrir les dépenses liées à l'organisation de l'atelier thématique (frais de transport, frais d'hébergement, repas, etc.).

7. Conditions d'octroi

- Le budget prévisionnel devra préciser si des soutiens financiers complémentaires ont été demandés ou obtenus.
- La subvention sera versée à une institution d'enseignement supérieur ou de recherche française.
- Le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une convention spécifique entre la MUFRAMEX et la structure bénéficiaire précisant l'ensemble des conditions d'octroi et d'utilisation de la subvention.

8. Engagements des lauréats

- **Avant que l'atelier n'ait lieu**, toute modification par rapport au projet soumis à candidature devra être communiquée et/ou discutée avec le référent MUFRAMEX et validée par la Direction.
- **A l'issue de l'atelier**, les lauréats devront produire un **rapport financier** qui devra être validé par la MUFRAMEX (un modèle leur sera communiqué). A cette fin, la MUFRAMEX pourra solliciter les justificatifs de paiement.
- Présenter les conclusions de l'atelier thématique sous la forme d'un **rapport** spécifiant les acquis, les activités planifiées, les livrables et un calendrier prévisionnel (un modèle sera communiqué aux lauréats) ;
- Ajouter le **logo** de la MUFRAMEX dans toutes les activités liées au projet envisagé ainsi que sur l'ensemble des supports associés.

9. Perspectives

Selon les résultats obtenus à la suite du premier atelier, un second atelier pourra être co-organisé et co-financé par la MUFRAMEX. Il aura pour objectifs de présenter les avancées réalisées depuis la fin du premier atelier thématique et de finaliser leur projet.

Cette deuxième rencontre aurait lieu l'année suivante au Mexique ou en France. Elle serait organisée avec le soutien des laboratoires auxquels sont rattachés les organisateurs de l'atelier, avec un appui financier ponctuel de la MUFRAMEX, à définir, mais qui ne pourra pas dépasser 3000 euros.

10. Contact

Pour tout renseignement relatif à cet appel, vous pouvez adresser un mail à red.muframex@gmail.com